



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 58483

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport que vient de rendre le Secrétariat Général pour la Modernisation Publique. Celui-ci met, en effet, en exergue les travers du système. La France compte 12 % de "décrocheurs", contre 6 % pour la Pologne, par exemple. Et sur les 740 millions d'euros consacrés à la lutte contre le décrochage seuls 136 millions vont à la prévention. La France a multiplié les dispositifs alors que les initiatives qui fonctionnent ne sont pas généralisées. Les coûts des différents dispositifs sont également à prendre en compte selon la structure dans laquelle le "décrocheur" se trouve placé que ce soit dans un établissement public d'insertion de la défense (Epide) ou dans une école de la deuxième chance par exemple. Aussi, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour vraiment lutter contre le décrochage scolaire et le faire de manière rationnelle.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58483

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5406

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)